

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 26/09/2016

Date de la convocation:

20/09/2016

Date d'affichage:

21/09/2016

L' an 2016 et le 26 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 117.2016

Vote : A la majorité

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

117.2016 : Portage des postes d'agents intercommunaux par le service intérim du CDG67 pour pallier à des besoins spécifiques temporaires.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le service d'intérim proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin,

Envoyé en préfecture le 06/10/2016

Reçu en préfecture le 06/10/2016

Affiché le

15/10/2016 13:05:28 01009269 CC 117 2016 DE

Considérant la nécessité de pallier un surcroît de travail, l'indisponibilité momentanée d'un agent, assurer l'intérim dans l'attente du recrutement d'un personnel statutaire, mettre en œuvre un projet qui nécessite l'intervention ponctuelle d'un agent spécialisé, et sous réserve le cas échéant de la création de poste,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- D'autoriser le président à faire appel au service intérim du CDG67 pour pallier à des besoins spécifiques temporaires (notamment besoins saisonniers en emplois d'été, remplacement d'absences de type congés maladie ou maternité, attente de recrutement, mise en disponibilité,...),
- D'autoriser le président à signer les conventions correspondantes fixant les modalités de mise à disposition d'agent en intérim avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/09/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

